

FORMATION NIVEAU 2

Elaboré par Sorokine en 2007, repris et mis à jour par Burnel pour la saison 2008

LE DEVELOPPEMENT

1. DE L'ECOLE DE HAND AU MOINS DE 12 ANS (voir plus.)

Mes premiers pas (5 à 8 ans).....

LE MINI HAND (de 9 à 12 ans.)

Présentation

- Dimensions terrain : varie de 18 à 25m en longueur et de 15 à 18 m en largeur. Possibilité de tracer 2 à 3 terrains sur la largeur du terrain de hand.
- But : 2,40 m sur 1x 70m
- Balle : 46 à 48 cm (00 ou 0)
- Zone : à 5m du but
- Lignes : pas de ligne médiane, pas de ligne de jet franc, pas de ligne de penalty
- Catégorie concernée : de l'école de hand au -12 et -14 ans (utilisation plus modérée qu'en -12 selon le niveau des joueurs)

Règles

- Nombre joueurs : 4+1 (possibilité modifier (3+1) selon dimension des terrains tracés et l'âge des joueurs)
- Faire respecter les règles principales avec beaucoup de discernement : marcher, 3 secondes, reprise de dribble, accrochage du bras, bousculade, arracher la balle des mains, l'empiétement, la passe au gardien interdite..
- Engagement du gardien sans coup de sifflet
- Match simple : 3 fois 10' avec 3' de pause
- Tournoi à 3 : 2 fois 8' avec 3' de pause et 10' de repos entre les matchs
- Tournoi à 4 : 2 fois 6' avec 2' de pause
- Fautes : à l'endroit de la faute avec adversaires à 2m, à 2 m de la zone s'il faut
- Penalty : à 5m (zone) sans élan
- Exclusion: 30 secondes

Les avantages pédagogiques

- Aménagement possible dans une cour d'école, gymnases, sable, stade...
- Sur terrain de hand : possibilité de tracer 2 à 3 terrains sur la largeur du terrain de hand et ainsi s'entraîner avec un grand nombre de joueurs et en les répartissant par niveaux.
- Possibilité de multiplier les formes ludiques Ex : tournois, tournois en montante/descendante, un terrain savoir-faire individuel/un terrain savoir-faire collectif/un terrain opposition...
- Augmenter les situations de duels tireurs – gardiens
- Répartition plus égale entre les joueurs de champ et les gardiens par la réduction de la taille des buts
- Réduction du nombre et des dimensions = joueur d'avantage sollicité

LE LABEL ECOLE DE HAND

Présentation

Comme tout Label, le Label Ecole de Hand certifie de la qualité d'accueil faite envers les plus jeunes handballeurs (baby hand à -12 ans). L'attribution de ce Label est effectuée selon plusieurs critères : l'utilisation de l'outil Mini Hand la qualification des entraîneurs en charge de ces catégories, la participation à des tournois, aux opérations Grand Stade, l'évolution du nombre de licenciés...

Démarche

- ✓ La Ligue en septembre, lance la campagne Label Ecole de Hand via un envoi club et le site Internet de la Ligue. Les dossiers de labellisation sont alors disponibles.
- ✓ Les clubs remplissent le dossier en y inscrivant **les informations concernant la saison passée. Ex : le dossier de Label Ecole de hand 2006-2007 contient les informations de la saison 2005-2006.**
- ✓ Depuis cette année les clubs peuvent saisir leur dossier directement en ligne via le site de la Ligue ou de la Fédération. Soit les clubs remplissent directement en ligne ou en papier à destination de la Ligue. La Ligue se chargera par la suite de les saisir sur le site de la Fédération.
- ✓ Les clubs ont jusqu'au 1^{er} octobre pour saisir leur dossier.
- ✓ Du 1^{er} octobre au 30 octobre, les comités et la Ligue vérifient les informations et valident ou non les dossiers.
- ✓ A noter que dans le 93, Wassim Abdellak a en charge le suivi des dossiers, Dev Gougibus dans le 94 et Christophe SEGAUD et Kirian SOROKINE pour le 77 et l'ensemble des 3 départements.
- ✓ .Après validation par la FFHB, **envoi aux Présidents des clubs labellisés**, ainsi qu'**au maire de leurs communes et aux élus chargés des sports**, d'un courrier émanant de la Ligue, officialisant la labellisation de la structure
- ✓ A partir de **décembre**, les clubs labellisés peuvent retirer leur **dotation à la ligue.**
- ✓ Dotation 2006-2007 : connotation féminine

Chaque saison les clubs doivent constituer un dossier de Label Ecole de hand

Intérêt

- Intérêt pédagogique comme exprimé plus haut sur le mini-hand
- Permet une dotation en matériel pédagogique (Ligue + Fédération)
- Permet une panneautique pour un affichage dans la structure (FFHB)
- Courrier de la Ligue aux maires et chargé des Sports pour témoigner de la dynamique de la structure et renforcer la crédibilité du club. Certains clubs bénéficient alors d'une dotation de leur mairie.

2. CREER DES PONTS ENTRE LES CLUBS ET L'EDUCATION NATIONALE

LES ECOLES PRIMAIRES

Démarche

Le handball est un sport culturellement implanté au niveau de l'éducation nationale. Référence à la Convention FFHB/Educ. Nat.

Néanmoins, les écoles sont de plus en plus sollicitées par de nombreuses associations diverses; il devient donc de + en + difficile d'intervenir dans le cadre du temps scolaire.

Comment mettre en place des actions de partenariat, entre les clubs et les écoles primaires de leur commune ?

Ces actions peuvent être diverses :

- Intervention dans le cadre d'un cycle hand de plusieurs semaines : Chaque année les cycles d'activités sont modifiés. Pour intervenir soit vous avez la connaissance de l'existence de cycle HB dispensé dans l'école, soit, en concertation avec le Directeur de l'école, en amont de la reprise de l'année scolaire, vous présentez un projet pédagogique qui aura pour but d'être intégré dans les cycles d'activités de l'école
- organisation d'un tournoi inter-écoles,
- contrats éducatifs locaux (C.E.L)...activités périscolaires pour les écoles primaires. Se rapprocher de sa commune pour savoir s'il existe le dispositif CEL, si une activité handball y est déjà proposée et ce que le club peut apporter (mise à dispo éducateur etc...). Si CEL existe mais pas d'activité HB, proposer à la commune un projet de mise en place d'une activité HB.

Le circuit d'un projet (ex : projet d'intervention dans la cadre d'un cycle complet)

Tout d'abord, il faut être titulaire du **BEES 1** pour toute intervention. Dans certaines conditions, le bénévolat est possible.

L'Employeur (clubs, mairies ou autre) du futur intervenant, fait une demande auprès du **Directeur d'Ecole pour savoir** si une activité HB l'intéresse.

Pour intervenir dans le cadre d'un cycle complet de plusieurs semaines, il faut que l'école ait prévu un cycle handball, sans quoi l'intervention devra prendre une autre forme.

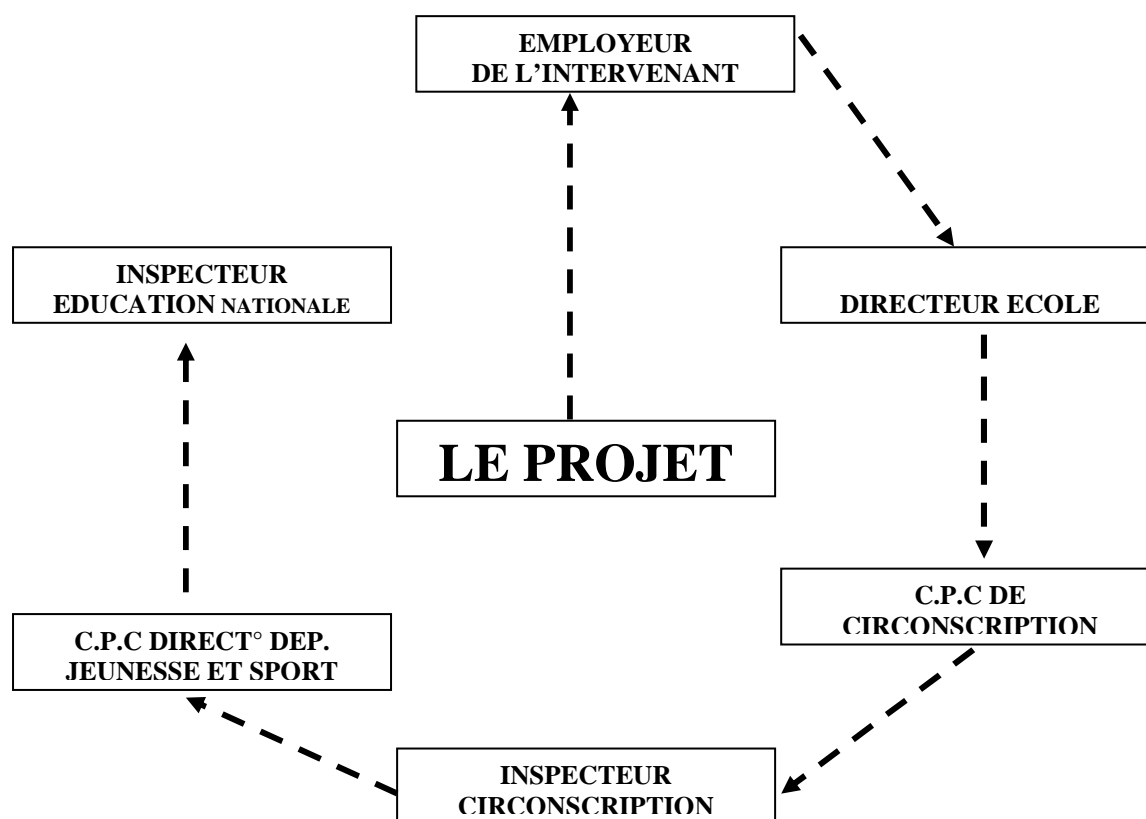
Si le Directeur d'école est intéressé par le projet, le dossier est envoyé à la **Circonscription** de l'école concernée.

En Seine et Marne : 26 circonscriptions (regroupement par zones géographiques).

Le **CPC** (Conseillers Pédagogique de Circonscription) de la circonscription examine le dossier et le soumet ou non à Validation par **L'Inspecteur de la circonscription**.

Le dossier est envoyé à la **D.D.J.S** pour validation par les **Conseillers Pédagogiques Départementaux**.

Une fois le dossier validé par la D.D.J.S, celui-ci est soumis à l'**I.E.N (Inspecteur de l'Education Nationale)**.



Le circuit d'un projet

A savoir

Dans le cadre d'une intervention rémunérée, la rémunération est à la charge de l'employeur de l'intervenant

Les Conseils d'Administration des écoles ont généralement lieu en mai ; il est intéressant de convenir de cycle HB auparavant.

Conclusion

Pour mettre en place un projet, c'est avant tout la qualité du projet pédagogique et la qualité de l'échange entretenu avec le directeur d'école, qui seront les atouts d'une collaboration réussie entre les 2 entités.

L'éducation nationale est un milieu très procédurier, par nécessité, au vue de l'âge du public en question. Il faut donc être organisé et avoir des qualités de gestions administratives. Il faut également connaître les organes qui régissent cette institution, leurs compétences, leurs hiérarchies, leurs fonctionnements, pour pouvoir en tirer le meilleur profit.

Rappel des principaux acteurs :

- Employeur de l'intervenant
- Directeur d'école
- CPC : Conseillers Pédagogiques de Circonscription

- Inspecteur de Circonscription
- DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- Conseillers Départementaux DDJS
- I.E.N : Inspecteur d'Education Nationale

INTERVENIR DANS LE CADRE DES CONTRATS EDUCATIFS LOCAUX

Pensez à l'accompagnement éducatif en collège pour la saison 2008 et en primaire pour la saison 2009.....

LES COLLEGES

Plus délicat d'intervenir de par le statut du professeur, dans la mesure où l'on estime qu'il est capable d'encadrer toutes les disciplines.

Il est alors possible d'intervenir dans le cadre soit d'une **Section Sportive soit de l'U.N.S.S.**

Les classes excellences (ou sections sportives)

Se sont des classes à horaires aménagés et permettant un entraînement journalier à des handballeurs de niveau confirmé.

Sections sportives : 24 dans le 77, toutes disciplines confondues.

L'Education Nationale définit si besoin de la création d'une section sportive.

Dans ce cas une convention entre le Collège et le Club est établie.

Le collège n'a pas de fonds propres mais ses fonds sont issus, par exemple, des Fédérations Sportives directement, des conseils généraux dont ils dépendent...

L'U.N.S.S

Si une demande existe, et si les moyens matériels et financiers le permettent, le collège peut ouvrir une activité HB dans le cadre de ses activités sportives UNSS.

Constitution alors d'une ou plusieurs équipes, avec 1 entraînement hebdomadaire et la participation à des championnats inter collèges.

Permet si beaucoup de joueurs de clubs dans un même collège, d'avoir un entraînement et une compétition supplémentaire (compétition généralement le mercredi).

Les fonds de l'U.N.S.S proviennent directement de l'Education nationale.